

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

Séance du 28 mars 2024

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-quatre **le 28 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

8 mars 2024

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**28 mars 2024**

**Titulaires** : Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Cécilia NAUCHE, Christophe THORIN,

**Suppléants :**

José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN  
Gérard CHAUVÉAU suppléant de Catherine LHERITIER  
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

**Suppléants excusés** : Jean-Claude CHADENAS

**Pouvoirs :**

Nelly ANTOINE a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER  
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Alain GOUTX  
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Annick BARRÉ  
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Claire GRANGER

**N°10.2024**

**Membres titulaires excusés** : Antoine NELLY, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHERITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

**Budget principal – Affectation  
du résultat 2023**

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Alain GOUTX a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE)

Présentation par Isabelle ROSSI-MICHEL

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'affecter le résultat de fonctionnement et de statuer sur le besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice comptable.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable,

.../...

Vu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023,

Vu les résultats comptables, au titre de l'exercice 2023, rappelés ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 780 814,15 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 854 419,14 €
Résultat d'exercice 2023	: + 73 604,99 €
Résultats antérieurs reportés	: + 675 228,17 €
Résultat de clôture (F)	: + 748 833,16 €

**Section d'investissement**

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 215 387,81 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 110 563,11 €
Résultat d'exercice 2023	: - 104 824,70 €
Résultats antérieurs reportés	: + 1 485 080,98 €
Résultat de clôture (I)	: + 1 380 256,28 €
<b>Résultat global de clôture 2023 (F+I)</b>	<b>: + 2 129 089,44 €</b>
Dont Solde des restes à réaliser	: - 30 623,01 €

**Proposition**

1/ S'agissant de l'affectation du résultat de fonctionnement, soit +748 833,16 €

Il est proposé d'affecter :

- à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 0,00 €, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 748 833,16 €.

2/ S'agissant de l'excédent de financement de la section d'investissement, soit + 1 380 256,28 €

Il est proposé de reporter ce montant au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour le montant total de 1 380 256,28 €.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 24  
Pour : 24  
Contre : 0

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 28 mars 2024

Le Président,



Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : *3 Avril 2024*  
Exécutoire le : *3 Avril 2024*

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE



*[Faint, illegible text and a circular stamp]*

*[Faint, illegible text]*



*[Handwritten signature]*